



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de l'Utilité Publique et
de l'Environnement**

Affaire suivie par Tatiana Castello



**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Rouen, le 21 mars 2023

le préfet
de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et messieurs les maires

de

Canouville
Ingouville
Paluel
Saint-Riquier-ès-Plains
Saint-Sylvain
Saint-Valéry-en-Caux
Veulettes-sur-Mer
Vittefleur

Objet : autorisation de modifier le décret d'autorisation de création (DAC) pour l'introduction de précurseurs MOX au titre de l'article R.593-47 du code de l'environnement dans le réacteur n°4 du CNPE de Paluel
Enquête publique.

EDF a sollicité l'organisation d'une enquête publique à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier le décret d'autorisation de création (DAC) pour l'introduction de précurseurs MOX au titre de l'article R.593-47 du code de l'environnement dans le réacteur n°4 du CNPE de Paluel.

Je vous transmets :

1°/ Une copie de mon arrêté d'enquête publique du 20 mars 2023.

2°/ Trois avis, sous forme d'affiche, qu'il vous appartient d'apposer **avant le 29 mars 2023** en tous lieux réservés à l'information du public,

3°/ Un accusé de réception et un certificat d'affichage, à me retourner, dûment remplis et signés, une fois les formalités accomplies et l'ensemble des éléments reçu.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : tatiana.castello@seine-maritime.gouv.fr

4°/ Un registre d'enquête à déposer en mairie pendant toute la durée de l'enquête sur lequel tout intéressé pourra consigner ses observations et propositions et dans lequel seront annexés tout courrier ainsi que toutes observations que je vous transmettrai.

Un dossier technique relatif à ce projet vous sera transmis dans les meilleurs délais, avant le début de l'enquête publique.

Ce dossier sera à mettre à la disposition du public dans votre mairie pendant la période de l'enquête publique.

À l'expiration du délai de l'enquête, vous voudrez bien remettre le registre au président de la commission d'enquête désignée pour conduire cette enquête, Monsieur Alban BOURCIER, pour clôture par celui-ci.

Un ou des membres de la commission d'enquête assureront onze permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- mercredi 12/04 de 9h à 12h à **Paluel**
- vendredi 14/04 de 14h30 à 17h30 à **Saint Valéry en Caux**
- mardi 25/04 de 9h30 à 12h30 à **Saint Sylvain**
- mardi 25/04 de 15h30 à 18h30 à **Saint Riquierès Plains**
- jeudi 27/04 de 15h15 à 18h15 à **Canouville**
- jeudi 4/05 de 9h à 12h à **Ingouville**
- samedi 13/05 de 9h à 12h à **Saint Valéry en Caux**
- samedi 13/05 de 9h30 à 12h30 à **Veulettes**
- lundi 15/05 de 9h à 12h à **Paluel**
- lundi 15/05 de 14h à 17h à **Vittefleur**
- mardi 16/05 de 14h30 à 17h30 à **Saint Valéry en Caux**.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation.
Le Directeur



Bernard COUSIN